

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU LUNDI 29 MAI 2017**

**BM2017/05/29/03 : ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A PARIS ILE-DE-FRANCE
CAPITALE ECONOMIQUE**

DATE DE LA CONVOCATION : 22 MAI 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Carine PETIT

ETAIENT PRESENTS : Anne HIDALGO, Gilles CARREZ, André SANTINI, Philippe DALLIER, Michel LEPRETRE, Eric CESARI, Laurent RIVOIRE, Séverine MAROUN, Olivier KLEIN, Daniel-Georges COURTOIS, Frédérique CALANDRA, Xavier LEMOINE, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT, Denis BADRE, Richard DELL'AGNOLA et Christian DUPUY.

ETAIENT REPRESENTES : Daniel GUIRAUD (représenté par Catherine BARATTI-ELBAZ), Michel HERBILLON (représenté par Patrick OLLIER), Georges SIFFREDI (représenté par Eric CESARI), Luc CARVOUNAS (représenté par Olivier KLEIN), Manuel AESCHLIMANN (représenté par Daniel-Georges COURTOIS) et Danièle PREMEL (représentée par Patrice LECLERC).

ETAIENT ABSENTS : Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Laurent LAFON, Sylvain BERRIOS, Claude GOASGUEN et Valérie MAYER-BLIMONT.

La métropole parisienne est, parmi les « villes monde », une des rares à être globale, c'est-à-dire une capitale à la fois politique, économique, intellectuelle et scientifique. Elle ne partage cette caractéristique qu'avec Tokyo et Londres. Elle accueille plusieurs grandes institutions internationales, notamment l'OCDE, l'Unesco et le Bureau International des Expositions. Enfin, l'attractivité de Paris est exceptionnelle : première métropole touristique du monde, elle fascine la planète et est le symbole de l'art de vivre et de la liberté.

La Métropole du Grand Paris se situe au 2^{ème} rang européen des investissements internationaux. Deuxième également, mais au niveau mondial, pour ce qui est du poids total de sièges et de filiales de groupes internationaux, derrière Londres et à peu près à égalité avec New-York.

La MGP doit aujourd'hui faire face à la montée en puissance de métropoles comme Dubaï, Pékin, Shanghai, Kuala Lumpur, etc...

L'identité de la métropole est construite sur un très fort potentiel économique reconnu à l'international dans de multiples filières ; celui-ci contribue à sa résilience.

L'enjeu de l'attractivité internationale de la métropole est majeur pour garantir son développement et la croissance de l'emploi. Deux types d'investissement sont particulièrement stratégiques : les investissements en immobilier d'entreprises et les implantations d'entreprises d'origine étrangère. La Métropole a déjà entrepris plusieurs actions pour développer son attractivité :

- La création du guichet unique réunissant, l'Etat, la Région, la MGP, Paris, Business France, la CCI Paris-Ile de France et Paris&Co, dans le contexte du post-Brexit ;
- La campagne de promotion conduite avec Paris Europlace, en faveur de la place financière de Paris tout au long de l'année 2017 ;
- L'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » qui connaît un véritable retentissement international et intéresse de nombreux investisseurs internationaux ;
- La participation active et financière aux candidatures de Paris 2024 et ExpoFrance 2025.

Il importe également de consacrer tous les efforts nécessaires pour que le territoire métropolitain demeure au 1^{er} rang mondial en matière d'accueil des grands événements internationaux et de congrès professionnels.

Paris-Ile de France Capitale Economique, association régie par la loi de 1901, a été créée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et regroupe plus d'une centaine de grandes entreprises franciliennes, françaises et internationales, ainsi que plusieurs territoires.

Paris-Ile de France Capitale Economique se veut « l'Ambassadeur économique » de la Région Capitale et la passerelle privilégiée entre le public et le privé. Elle a pour mission d'attirer de nouveaux investisseurs étrangers en Ile-de-France et de renforcer son attractivité par des actions de lobbying auprès des décideurs politiques et économiques, françaises et internationales. Son ambition est de contribuer au développement du rayonnement international de Paris Ile-de-France, capitale économique de l'Europe.

Paris Ile-de-France assure une promotion ciblée du Grand Paris auprès d'investisseurs du monde entier :

- Road-Shows (USA, Japon, Corée du Sud Inde, Chine, Brésil, Oman, Bahreïn, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Turquie et Europe) avec des acteurs économiques français et étrangers pour témoigner des atouts et des opportunités d'affaires dans la région capitale et valoriser leur savoir-faire.
- Accueil de délégations étrangères à Paris (fonds de pensions, investisseurs privés et institutionnels, grand groupes familiaux, décideurs politiques) avec la participation active de nos membres et des pouvoirs publics
- Des analyses comparatives sur l'attractivité des grandes métropoles du monde
- Etudes réalisées en exclusivité mondiale avec quelques-uns de nos membres

La MGP ne disposant pas d'outil de promotion à l'international, il vous est proposé qu'elle adhère à l'association Paris Ile-de-France Capitale Economique en qualité de membre, à compter du 1^{er} juillet 2017, pour un montant de cotisation de 9 000€ en 2017, puis en réglant une cotisation annuelle de 18 000 €, les années suivantes.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-11 et L5219-1 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

VU la délibération CM2016/02/18/03 portant délégation d'attributions du Conseil de la métropole du Grand Paris au Bureau ;

CONSIDERANT que le Conseil métropolitain a délégué au Bureau de la métropole du Grand Paris, collégalement et pour la durée de son mandat, l'adhésion de la métropole à divers organismes et associations à l'exception de l'adhésion à un établissement public ;

VU les statuts de Paris Ile-de-France capitale Economique, ci-annexés ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Métropole d'œuvrer à son rayonnement à l'international, de favoriser les investissements étrangers sur son territoire, et dans les projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, social et culturel ;

CONSIDERANT que le montant annuel de la cotisation à Paris Ile-de-France Capitale Economique est de 18 000€ en année pleine ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adhérer à l'association Paris Ile-de-France Capitale Economique à compter du 1^{er} juillet 2017 pour un montant de cotisation de 9000€ au titre de l'année 2017 et un montant de cotisation annuelle de 18 000€ pour les années suivantes.

DIT les crédits seront inscrits au chapitre 011 du budget 2017 et suivants de la Métropole.

DIT que la présente délibération sera notifiée à M. le Président de Paris Ile-de-France Capitale Economique.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Neuilly-Malmaison

